

LA CHARTE "DANS" L'ATLANTIQUE

Les positions idéologiques des Anglo-Américains s'améliorent de jour en jour davantage. Dans la « Charte de l'Atlantique », ils avaient ébauché une sorte d'évangile politique international, destiné à assurer aux nations un statut de paix basé sur l'équité, la justice, le droit des peuples, etc... toutes les vieilles « lunes » wilsoniennes apparues au ciel européen de 1918-1919.

que la Charte puisse faire obstacle à des cessions ou à des ajustements territoriaux en pays ennemi. Et le 22 mars, sommé par un député indépendant de s'expliquer sur les territoires auxquels pourrait éventuellement s'appliquer la Charte de l'Atlantique, il refusait toute explication, « étant donné l'incertitude qui règne encore à ce sujet... »

INFORMATIONS

COMMUNIQUE ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique : Conformément aux ordres reçus, nos troupes ont décroché du Boug ukrainien inférieur sans que l'ennemi entrave leurs mouvements. Au cours des combats de ces derniers jours dans cette région, la 3<sup>e</sup> division de montagne de l'Ostmark, commandée par le général Wittmann, et la 17<sup>e</sup> division d'infanterie de Franconie, commandée par le colonel Bruecker se sont distinguées par leur vaillance.

Le bilan du raid anglo-américain sur le Sud-Ouest

D'après le bilan établi à ce jour, le nombre des victimes du bombardement de la région du Sud-Ouest de la France, effectué mardi par l'aviation anglo-américaine, est de 127 morts et 255 blessés.

Le retour à l'heure d'été aura lieu le 3 avril

Le passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été aura lieu le lundi 3 avril à 2 h. du matin. Il conviendra donc d'avancer les horloges et pendules de 60 minutes.

Les tickets-points d'articles d'écoliers

Le répartiteur chef de la section du papier et du carton rappelle que tous les tickets-points actuellement valables sur les cartes d'articles d'écoliers seront périmés le 31 mars 1944. De nouveaux points seront validés incessamment.

Les déclarations d'acquisition d'immeubles devront être faites avant le 30 avril.

La date extrême à laquelle doivent être souscrites en exécution de l'article 24 de la loi du 31 janvier 1944 les déclarations de acquisitions d'immeubles et de fonds de commerce supérieures à 200.000 fr. qui avait été fixée au 31 mars 1944, est reportée au 30 avril prochain.

En peu de mots...

- Fernand Pommel, apiculteur dans une commune de l'Isère, vient d'être interné sur l'ordre du préfet de ce département. Il n'avait pas donné, bien qu'il en eût les moyens, les soins nécessaires à un enfant de cinq ans qui lui avait été confié par le placement familial après son évacuation d'un quartier sinistré de Grenoble.
● M. Paul Morand, ministre de France en Roumanie, qui vient de se rendre à Vichy, où il a eu d'importants entretiens avec le Maréchal et le chef du gouvernement, est rentré à Bucarest.
● Le lieutenant-colonel Cristofini, commandant la première brigade de la phalange africaine, et accusé de trahison, vient d'être condamné à mort par le tribunal d'Alger.
● La cour martiale française de Lyon a condamné à mort 9 terroristes qui ont reconnu avoir commis 20 attentats contre des mines et des voies ferrées.
● Au tirage de la Ville de Paris 1899, le numéro 340.566 gagne 100.000 francs. Au tirage de la Ville de Paris 1910, le numéro 10.905 gagne 100.000 francs. Au tirage de la Ville de Paris 1929, le numéro 2.144.678 gagne 1 million ; le numéro 1.321.178 gagne 500.000 francs.
● Des cambrioleurs ont dérobé plusieurs manteaux de fourrure dans l'atelier d'un fourreur, à Paris, 272, rue St-Honoré. Le vol est estimé à plus d'un million de francs.

Chronique du Lot

AUTOUR d'une RÉFORME

Nous recevons de M. Faure, Président du Syndicat d'initiative de St-Céré, l'article suivant, faisant suite à ceux de MM. E. Lafon et Jh. Maureille sur le rattachement des cantons du Haut-Quercy au Comité de Tourisme de Limoges, et soutenant le point de vue de l'ESSI de St-Céré.

Le Journal du Lot, qui a ouvert la discussion sur ce sujet, se fait un plaisir de le publier, la polémique restant dans les limites de la plus haute courtoisie.

L'intérêt évident de ce débat est de faire de notre département un centre de tourisme important après les hostilités.

On pouvait croire calmée, éteinte, l'émotion causée par le rattachement, sur le plan du tourisme, de dix cantons du Haut-Quercy au Comité de Limoges. Cependant, dans « Quercy », M. Maureille rallume la flamme ; il proteste contre cette réforme qu'il qualifie d'ahurissante. Je vois là la manifestation d'un sentiment de solidarité touristique départementale que l'honore. Je ne puis parler d'autant plus aisément de cette décision que je suis resté étranger aux causes qui l'ont déterminée ; mais je cherche à la comprendre, à en dégager les raisons. Je demande donc à M. Maureille l'autorisation de lui exprimer les observations qui suivent.

D'abord, c'est par une regrettable erreur que la liste des cantons du Lot rattachés à Limoges, donnée par la presse, ne comprend pas le canton de Vayrac. Il est rattaché. Il ne pouvait en être autrement. Mais, à l'heure où j'écris, parmi les dix cantons rattachés, deux cantons, celui de Lacapelle-Marival et celui de Latronquière, sont reclassés au Comité de Toulouse. Puisse cette mesure donner quelque apaisement à M. Maureille, au moins un apaisement moral, puisqu'il n'aura pas guroverré en pure perte.

M. Maureille s'élève contre une décision qui ne tient aucun compte de cadre départemental, qui méconnaît les divisions administratives. Or, nous lions dans la circulaire N° 1, du 1<sup>er</sup> septembre 1943, de M. de Segogne, Commissaire du Tourisme, ce qui suit : « Il appartiendra au Comité régional de procéder à un découpage des régions et de tracer les limites de la circonscription de chaque syndicat régional. Si des considérations géographiques ou d'exploitation touristique le commandent, le découpage pourra comporter des empiétements d'un département sur l'autre et même d'une région sur l'autre. »

On peut remarquer que le tourisme se développe suivant ses besoins, ses commodités, ses fantaisies et surtout suivant l'organisation qui lui a été donnée, sans tenir compte des barrières administratives, des limites départementales, qui violent les cadres départementaux, pour suivre la voie que leur tracent la structure du sol, la conformation des terrains et ainsi des relations commerciales que conditionnent les rapports de voisinage, les moyens de communications, etc. C'est pourquoi le Haut-Quercy est tributaire des foires d'Aurillac et de Brive plutôt que de celles de Cahors, plus éloigné et plus difficile d'accès.

On a grosso modo rattaché au Comité de Limoges la partie du Haut-Quercy comprise dans le Bassin de la Dordogne et, qu'on le veuille ou non, ce découpage qui a soulevé les protestations de Cahors, consacre un état de fait, oui, un état de fait antérieur à la guerre actuelle, bien entendu. Cet état de fait, faut-il le rappeler, est le suivant : les cantons rattachés n'ont jamais bénéficié de l'activité de la Fédération du Languedoc (Toulouse). L'action bienfaisante de cette Fédération a été absorbée par les stations thermales des Pyrénées ; elle n'a jamais été ressentie aux points éloignés de son siège. Tandis que le Haut-Quercy était chaque jour en contact avec les organisations mises sur pied par la Fédération de Limoges avec le Syndicat de Brive : ce sont leurs véhicules qui nous apportaient la vie, le mouvement, c'est-à-dire les éléments de notre prospérité touristique ; c'était journalièrement un apport de 250 à 300 visiteurs. Toulouse et Cahors n'ont été pour rien dans ce mouvement. Voilà le fait matériel, brutal. Il est connu de ceux qui ont procédé au découpage.

C'est à MM. Martel et Viré qu'on doit, en grande partie, la création du tourisme dans le Lot ; on ne le dira jamais assez. M. Maureille rappelle que, dans le temps, M. Viré traça les grandes lignes d'équipement touristique de notre département. La Fédération de Limoges et le S.I. de Brive s'inscrivirent dans la mise au point de ce programme. Toulouse l'a ignoré et Cahors aussi.

A l'actif de Cahors, M. Maureille inscrit l'entretien des routes. Ceci est une mesure générale qui n'est pas particulière à Cahors. Je lui rappelle qu'en une circonstance M. de Monzie dit au Conseil Général que notre département dépendait neuf fois plus qu'il ne donnait à l'Etat. L'espère, donc, qu'il viendra à l'idée de personne de faire acquiescer un droit de néage spécial aux véhicules de la Corrèze qui narourent les routes du Lot pour nous apporter des visiteurs. A l'actif du Syndicat de Cahors, il fait figurer aussi la création d'un aéroport ; cela me semble relever d'un autre compartiment ; et enfin la création d'un réseau départemental d'autobus. Nous en savons quelque chose ! Nous avons toujours été victimes de votre réseau départemental. On ne pouvait pas plus mal nous desservir. Si on avait laissé à l'initiative privée le soin d'exploiter un réseau, sans subvention, mais avec un sévère cahier des charges, on eût beaucoup mieux fait. Je n'en veux pour

NOTRE FEUILLETON

Avec ce numéro prend fin notre si captivant feuilleton « Etrange mariage ».

Nous avons fait choix pour y succéder du célèbre roman anglais de Margaret Pedler « CHACUN SA PART », adapté par Louis d'Arvers.

Nos lecteurs et lectrices, nous en sommes sûrs, en suivront les péripéties avec un vif intérêt.

UN CRIME A MASCLAT

Il a été trouvé dans une maison incendiée, près du village de Masclat, le cadavre d'un homme entièrement carbonisé.

On suppose que le vol a été le mobile d'un assassinat et que la maison a été incendiée pour masquer le premier crime.

Toutefois, avant que l'incendie ait réduit à l'état de décombres la maison en question, un des rares habitants du hameau voisin de l'incendie, parvint à l'aide d'une échelle à voir dans la pièce du premier étage où couchait le propriétaire de l'immeuble. Il aperçut le corps de ce dernier, qui se nomme Cluzel, âgé de 64 ans, étendu de son long, près de son lit.

Or Cluzel passait pour thésauriser depuis de longues années, et il y a un an environ, une forte somme de monnaie d'or lui fut dérobée. On pouvait admettre que Cluzel conservait même chez lui, une somme importante de louis d'or.

CONCOURS DEPARTEMENTAL DE BOVINS REPRODUCTEURS

Le concours départemental annuel de printemps de reproducteurs, organisé par la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne aura lieu le 26 avril prochain à Limoges, dans les baraques du jardin de l'Evêché. Lors de cette manifestation, qui est dotée de 24.000 francs de prix, les éleveurs désireux d'acquiescer des reproducteurs de choix pourront trouver les animaux d'élite dont ils ont besoin.

Au sujet des carburants

La Préfecture communique : Le Comptoir National d'Achat et de Distribution du Charbon de bois et des Combustibles pour gazogènes, 2, avenue Hoche à Paris, informe les consommateurs de carburants forestiers pour gazogènes, titulaires de tickets du 1<sup>er</sup> trimestre 1944, qui seront périmés le 31 mars 1944 et non honorés, que, par mesure exceptionnelle et non renouvelable, ces tickets seront admis, dans les bureaux de Postes, en paiement de la taxe de péréquation pour l'émission des tickets du 2<sup>e</sup> trimestre 1944.

Foires de la semaine

- Lundi 3 avril. — Aynac, Bagnac, Milhac.
Mardi 4 avril. — Cornac, Livron, Souillac, Soucevrac.
Mercredi 5 avril. — Cressensac, Dégagnac, Lauzès, Puy-l'Evêque.
Jeudi 6 avril. — Flaujac-Gare, Payrac, St-Céré.
Vendredi 7 avril. — Marmillac, Montcuq.
Samedi 8 avril. — Concois, Les Junies, Lacapelle-Marival, Montgesty, Les Quatre-Routes, St-Pierre-Toirac.

preuve que la façon dont la correspondance de l'autobus de Labastide-Murat au train de Toulouse en gare de Gramat, à 21 heures, a été assurée. La suppression de cette correspondance, en 1937, sans que la population soit prévenue et en violation du cahier des charges, a motivé les protestations de notre Syndicat d'Initiative, le 27 septembre 1937, les 5 janvier, 3 mars, 5 mai et 12 octobre 1938. Notre réclamation fut recommandée par M. de Monzie. Savez-vous ce qu'on nous a répondu. M. Maureille ? — Rien ! Nous fûmes désarmés par cette conspiration du silence. Enfin, en 1941, nous espérons qu'une nouvelle administration ne resterait pas sourde à nos justes plaintes. Le 25 août 1942, il nous était répondu par un refus émanant de la Commission de coordination des transports ; nous insistâmes résolument et la correspondance fut rétablie à partir du 4 septembre 1942, trois fois par semaine. C'était trop beau. Hélas ! cela ne devait pas durer !

Mais revenons au découpage. Pour ma part, j'aurais souhaité le rattachement de tout le Lot à Limoges, comme par le passé. Mais, enfin, en quoi le rattachement des huit cantons du nord du Lot peut-il modifier le fonctionnement du tourisme lorsqu'il pourra prendre son essor ? Le Haut-Quercy, séparé de Cahors par la région des Causses, recevra la plus grande partie de ses visiteurs de la Corrèze, de la Dordogne et du Cantal et notre Syndicat continuera à leur conseiller la visite de Rudelle, d'Assier, de Figeac, de Marcillac, de Cabrerets, et de Cahors. De là, ils violeront, s'il leur plaît, les limites du Lot pour aller vers les Pyrénées, Biarritz et Saint-Sébastien, etc... N'attachons pas trop d'importance à ces divisions conventionnelles que les touristes ne veulent pas connaître. Quand viendra le jour de la remise en marche, soignons prêts ; que les Syndicats et les diverses formations touristiques se tendent une main fraternelle ; qu'ils unissent leurs efforts afin qu'en quittant le Lot, ignorant le découpage des régions, ils emportent cette impression qu'ils ont parcouru la « Terre des Merveilles » au Armad d'Arvers, Président du Syndicat d'Initiative de St-Céré et du Haut-Quercy.

LA LUTTE CONTRE la tuberculose s'intensifie

De 143 pour 100.000 habitants en 1938, la tuberculose est passée à 170 en 1944. Aussi la lutte antituberculeuse est-elle devenue une des principales préoccupations du gouvernement, plus particulièrement du D<sup>r</sup> Grasset, ministre de la Santé et de la Famille.

Celui-ci a fait un exposé des mesures qu'il se propose d'appliquer, afin de limiter les ravages du terrible fléau. Il a donné également d'intéressantes précisions sur la répartition territoriale des cas de tuberculose. Avant la guerre, la Bretagne était la province la plus touchée, et les départements du Midi méditerranéen comptaient parmi les plus sains. Actuellement la situation est renversée. La tuberculose est en régression en Bretagne, l'alcoolisme ayant diminué par la force des choses. Elle est en progression dans le Midi, en raison du fort peuplement et de la sous-alimentation.

En ce qui concerne les mesures prises contre la tuberculose, celles-ci peuvent se résumer en cinq points : prévention, dépistage, diagnostic, thérapeutique, réadaptation.

Le vaccin B.C.G., invention française due à Calmette, constitue un moyen de prévention qui a donné de bons résultats, à condition que l'application en soit correctement faite (vaccination dans la première semaine de la naissance et isolement de l'enfant loin de tout élément contagieux). Vient ensuite le placement dans les préventoria. Il s'adresse aux sujets prédisposés mais non contagieux.

Vient ensuite le dépistage. Il exige des examens systématiques, obligatoires dans l'enseignement et les usines. Le diagnostic est effectué dans les dispensaires et, pour les malades alités, dans des centres de triage.

La thérapeutique a lieu dans les sanas. Actuellement la France manque de lits. Pour pallier à cette insuffisance, les malades sont soumis à la chirurgie thoracique (pneumothorax, etc.) qui abrège leur séjour au sanatorium et permet ainsi d'affecter à d'autres lits, les tuberculeux consolidés.

Pour les tuberculeux consolidés, l'institution des centres de réinsufflation va être généralisée. Les malades stabilisés peuvent ainsi revenir à la vie normale par étapes intermédiaires, qui sont la cure post-sanatoriale, l'assistance post-sanatoriale et la rééducation progressive au travail.

NOS RATIENS D'AVRIL

Les rations alimentaires du mois d'avril présentent par rapport à celles du mois de mars les différences suivantes :

Pain. — Les feuilles de tickets de pain imprimés sur papier blanc, texte violet et bistre, sont réservés aux consommateurs de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne). Elles sont valables sur l'ensemble du territoire.

Les titres distribués dans les autres départements (papier bulle, texte vert et rouge) sont valables sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la région parisienne, où il ne peuvent être utilisés que dans les restaurants.

Un consommateur doté de tickets du modèle « province » venant passer quelques jours dans la région parisienne pourra échanger ses tickets contre des tickets du modèle propre à cette dernière.

Café. — La ration qui était perçue jusqu'ici contre remise d'un coupon de la feuille semestrielle sera obtenue en avril en échange du ticket-lettre DR de la feuille de denrées diverses.

Seuls seront valables dans les centres de consommation à suppléments nationaux ou régionaux les tickets-lettres DR distribués dans ces centres (tickets imprimés sur papier blanc, texte bistre ou sur papier canari, texte rouge). Dans les autres localités seront valables sans distinction les tickets ci-dessus, ainsi que ceux attribués dans lesdites localités.

Exceptionnellement, les titulaires des feuilles P1 ou P2 devront remettre avec le ticket-lettre DR cerclé le coupon 3 de leur feuille semestrielle (catégories J2, J3, A, T, C, ou V).

Chocolat. — Le chocolat sera perçu au mois d'avril par les mêmes catégories que précédemment, mais en échange du ticket DQ de la feuille de denrées diverses.

Riz. — La catégorie E percevant une ration moyenne mensuelle de 200 grammes de riz et la ration de mars ayant été de 300 gr., celle du mois d'avril sera de 100 gr. En contre-partie, les consommateurs de la catégorie E auront droit au même titre que les J1 à 250 gr. de farine simple ou, si les approvisionnement permettent, de tapioca ou produit assimilé contre remise du coupon n° 2 de la feuille semestrielle.

Produits de substitution du lait. — La ration des enfants de la catégorie E, âgés de 18 mois à 3 ans, ayant été rétablie ceux-ci n'ont plus droit en avril aux farines simples qui leur étaient allouées en contre-partie de la diminution de leur ration.

En conséquence, seule la catégorie J1 recevra au mois d'avril, en raison de la diminution temporaire de sa ration de lait, 125 gr. de sucre en échange du coupon n° 9 d'avril de la feuille semestrielle.

Création d'un Syndicat unique de patrons de cafés, hôtels, restaurants.

Le « Journal Officiel » unble un arrêté créant un syndicat d'employeurs ayant son siège social à Cahors, dans le cadre de la famille des cafés, hôtels, restaurants, agences de voyages et casinos (branche cafés, hôtels, restaurants). Il prend comme dénomination le titre de syndicat unique des employeurs des cafés, hôtels, restaurants du Lot. Il a pour circonscription territoriale le département du Lot. Sont désignés comme membres du conseil d'administration du syndicat : MM. Casimir Abdissac, Jules Batut, Marcel Bellamy, Jean Bénéche, Armand Caminade, Achille Capelle, Armand Carbois, Pierre Coudere, Antonin David, Jules David, Pierre Descomps, Baptiste Gineste, Paul Lacour, Philippe Lutz, Pierre Marre, Mlle Ida Péguourie, MM. Marcel Ponchier, Henri Rabat, Elie Robert, Etienne Souillet, Cyprien Tillet.

HERNIE GHUTE DE MATRICE ET TOUS ORGANES ORTHOPEDIE

HERNIEUX ! Ne confiez votre cas qu'au spécialiste de votre région : M. GAYRAUD vous recevra à VILLE-NEUVE-SUR-LOT, les matins de 8 à 11 h., 34, r. des Cienat. — Dans la région, de 14 à 16 h. à : AGEN, t. les merc., 92, Bd République ; FUMEL, mar. 4 avr. H. Europe ; CAHORS, ieu, 13, H. Laroche (gare) ; PRAYSSAC, lun, 17, H. Giro.

PALAIS DES FETES Samedi 1<sup>er</sup> avril, soirée 20 h. 15. Dimanche 2, deux matinées : 1<sup>re</sup>, 14 h. ; 2<sup>e</sup>, 16 h. 30. Soirée 20 h. 15. M. DES LOURDINES, avec un bon Complément. France Actualités.

# CAHORS

## LE MUSÉE DE CAHORS

M. le Maire a mis le Conseil au courant de la situation précaire où se trouve réduit le Musée de Cahors, sur laquelle la Société des Etudes du Lot avait appelé son attention. Ce Musée offrait au public un grand nombre d'échantillons des travaux de nos anciens dont la valeur éducative n'est pas négligeable en un temps où l'on recommande le retour à la pratique des vertus ancestrales.

On se rappelle qu'avant la guerre toutes les collections d'objets d'art se trouvaient exposées et réparties dans les salles du rez-de-chaussée et du premier étage de l'ancien Palais Episcopal.

Par la suite, la plus grande partie du premier étage fut cédée au Secours National. On réserva deux salles où furent rassemblées les objets primitivement répartis dans tout ce premier étage.

Au rez-de-chaussée, sur les cinq salles donnant sur le parc, une servait à exposer les peintures, une autre les sculptures. Des trois autres salles, deux furent réservées aux Compagnons de France, la dernière servit à recueillir tout ce qu'on avait dû enlever des autres.

Lors du départ des Compagnons de France, les salles qu'ils occupaient furent prises par la Maison du Prisonnier qui venait d'être créée, moins une pièce qui fut mise à la disposition de la Bibliothèque Municipale, dont les locaux à la Mairie étaient cédés à la Police d'Etat.

Il convient de préciser que dès la déclaration de guerre, l'autorité militaire avait réquisitionné toutes les pièces qui pouvaient être rendues disponibles.

C'est dans ces conditions qu'il s'agit donc de s'ingénier à un essai de restauration. Et cette restauration prend un certain caractère d'urgence à cause du fait suivant :

L'Etat a l'intention bien arrêtée de créer des Musées régionaux avec les collections des Musées locaux qui ne seraient pas réorganisés. Il convient par conséquent de remettre le Musée de Cahors en état d'être visité par le public si l'on veut ne pas courir le risque de voir partir ses collections pour le Musée régional en projet de création à Toulouse.

La récupération des locaux nécessaires ne peut se faire au détriment du Secours National qui subsistera sans doute après la guerre. Mais au rez-de-chaussée, on pourrait utiliser la salle de sculpture rendue disponible celle de la Bibliothèque Populaire, transportée dans une des grandes salles libres de l'Assistance Publique, et reprendre deux salles tenues par la Maison du Prisonnier qui, d'ailleurs, sont vides d'employés et enfin, dégager la salle de l'ancienne Chapelle.

Mais un travail préparatoire de classement s'avère nécessaire, travail minutieux d'inventaire qui servira à établir le catalogue général de notre Musée.

Pour ce travail indispensable, il est nécessaire d'y consacrer un homme compétent et dévoué à qui sera donné le titre et la fonction de Conservateur-adjoint. M. Calmon, Bibliothécaire municipal, a paru tout désigné.

C'est ce que M. le Maire a proposé au Conseil qui l'a autorisé à prendre un arrêté dans ce sens.

## 80<sup>e</sup> Section des médaillés militaires

Il est rappelé que la réunion générale aura lieu le dimanche 2 avril à 9 h. 30, salle du Café de la Promenade (heure ancienne).

**Destruction du lapin de garenne**  
Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 1943, la période de destruction du lapin de garenne à l'aide de bourses et furets est terminée depuis le 31 janvier 1944. Les contrevenants s'exposent donc à des poursuites.

## S.N.C.F.

MM. Pouchet Alfred et Loumet Maurice commis de 2<sup>e</sup> classe à Cahors, sont nommés sur place commis de 1<sup>re</sup> classe. Félicitations.

## ETAT-CIVIL

du 23 au 30 mars 1944

### Naissances

Roussille Jean, rue Wilson.  
Jardillier Marcel, rue Wilson.  
Rigal Michel, rue Wilson.  
Lagarde Solange, rue Wilson.  
Battenberg Jean-Pierre, rue Wilson.  
Rougé Claudie, rue Wilson.  
Guth Jeannine, rue Wilson.  
Sabathier Michèle, Bd Gambetta, 109.  
Gural Jean-Pierre, rue Wilson.  
Bertolaso Elsa, rue Wilson.  
Mayniol Janine, rue Wilson.  
Floyrac Annie, rue Wilson.  
Labarrière Claude, rue Wilson.  
Brigidou Anne-Marie, rue Wilson.  
Massip Jean, à Fontanet.

### Publications de mariages

Dalat Emile, régisseur du Service des Eaux et Castel Suzanne, employée de commerce.  
Michel Constant, conducteur d'autos, et Picou Marthe, ouvrière d'usine.  
Chapel Antonin, cult. et Audubert Maria, ouvrière d'imprimerie.  
Millot Gabriel, conducteur d'autos, et Delfour Andrée, s.p.

### Mariages

Thirion Jean, contrôleur du Service Contrôle Economique, et Cambar Renée, secrétaire-comptable.  
Delbary Roger, contremaître, et Brugier Ida, s.p.  
Calès Jacques, monteur en chaussures, et Boluda Cécile, s.p.

### Décès

Vialard Ernest, receveur honoraire de l'Enregistrement, 68 ans, rue de la Barre, 3.  
Jégou Hervé, 15 ans, rue Wilson.  
Buerthou Anna, Vve Dujol, s.p., 68 ans, rue Wilson.  
Auricoste Edouard, né 73 ans, rue Wilson, s.p.  
Bessemolier Maurice, 3 ans, rue Wilson.  
Pellegrin Jeanne, Vve Lavergne, s.p., 71 ans, rue E.-Albe, 6.  
Mioche de Coheix Jean, propriétaire, 61 ans, rue Wilson.  
Delmas Guillaume, retraité, 78 ans, rue des Soubriviers, 18.  
Soulié Jean, tisserand, 69 ans, Quai Ségur, 13.  
Guinot Nina, épouse Crabol, s.p., 61 ans, rue Victor-Hugo, 13.

## Fumeurs !

rendez vos paquets vides

A l'heure actuelle, la situation de l'industrie papetière est telle que faute d'une récupération suffisante de paquets vides, le répartiteur pourrait être empêché de fournir aux manufactures des tabacs le papier nécessaire à la bonne marche de leurs fabrications.

## Naissance

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Jardillier, archiviste du Commissariat de police de Cahors, viennent d'être les heureux maman et papa de deux garçons, qui ont été prénommés Paul-Louis et Bernard-Marcel. Compliments et vœux de bonne santé à la maman et aux bébés.

## Nécrologie

Nous avons appris avec tristesse le deuil cruel qui vient de frapper Mlle Leclercq, le distingué professeur de musique du Lycée Clément-Marot, en la personne de son père décédé à Cahors après une courte maladie.  
Nous prions Mme Vve Leclercq, Mlle Leclercq de trouver ici l'expression de nos vifs sentiments de sympathie.

Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Jules Crabol, épouse de M. Jules Crabol, Préfet honoraire, Conseiller à la Cour des Comptes, et mère du docteur Jean Crabol, décédée à Cahors.  
Les obsèques de Mme Jules Crabol ont été célébrées vendredi matin à 10 heures, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à M. Jules Crabol, à son fils, à la famille, de vives sympathies.

Nous adressons à M. Jules Crabol et à M. le docteur Jean Crabol, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

## A NOS LECTEURS ET ABONNÉS

Par décision n° 28 du Secrétaire général à l'Information, le prix des journaux hebdomadaires, bi-hebdomadaires et tri-hebdomadaires des départements est fixé uniformément à 1 fr. le numéro à dater du 1<sup>er</sup> avril 1944.

A partir de ce numéro, le Journal du Lot est vendu 1 fr. par tous nos dépositaires.

Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 100 fr. Les abonnements de 3 et 6 mois ne sont plus admis.

## Distribution des cartes de lait

Ces cartes seront délivrées aux enfants des catégories E, J1 et J2, en échange du coupon n° 10 d'avril de la feuille de coupons semestrielle aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :  
Lundi 3 avril 1944, lettres A, B, C, D.  
Mardi 4, lettres E, F, G, H, I.  
Mercredi 5, lettres J, K, L, M, N.  
Jeudi 6, lettres O, P, Q, R.  
Vendredi 7, lettres S, T, U, V, X, Y, Z.  
Les détaillants sont invités à ne pas honorer les cartes de lait qui n'auraient pas été renouvelées à la date du 8 avril 1944.

## FEMMES ALLAITANT

Les femmes qui pratiquent l'allaitement au sein, mixte ou complet, sont invitées à se présenter aux dates indiquées ci-dessus et dans le même ordre, munies d'un certificat médical, en échange duquel elles recevront une carte de lait.

## Lait condensé

Désormais tous les certificats prescrivant l'usage de lait condensé pour les nourrissons devront être remis à la mairie avant la fin du mois qui précède celui pour lequel ils ont été établis.

Ces certificats devront être tous envoyés à M. le docteur Crabol, dispensaire d'Hygiène Sociale, 1, rue Joachim Murat à Cahors.

Il est rappelé que les tickets 0 et 5 de la carte d'alimentation doivent nécessairement être apposés sur les certificats et que ceux-ci doivent mentionner la date de naissance de l'enfant et sa résidence.

## Validation d'un nouveau ticket de la carte de jardinage pour les pois

A dater du 1<sup>er</sup> Mars 1944 le ticket « SG » de la carte de jardinage donne droit à 200 gr. de pois par indice d'une unité. Les tickets d'un indice supérieur donneront droit à autant de fois 200 grammes que l'indice contiendra d'unités.  
Nous rappelons que le ticket « SF » reste toujours valable et donne droit à 200 grammes de pois et que le ticket « SE » donne droit à 200 grammes de haricots de semence.

## P.T.T.

M. Marquis, contrôleur principal des P.T.T., à Paris-Séjour, est promu chef de centre de 2<sup>e</sup> classe (télégraphe et téléphone) à Cahors.

Si le Gandol manque parfois chez votre Pharmacien, n'en tenez pas rigueur à celui-ci. Notre production, bien qu'importante, ne peut suffire à la demande. (Visa 845 P. 9685)

## AVIS DE LA S.N.C.F.

La S.N.C.F. rappelle qu'en application de textes officiels, le Chemin de fer n'est actuellement tenu d'assurer le transport des voyageurs que par les trains réguliers et dans la seule limite des places disponibles.

Les circonstances exceptionnelles ont imposé ces conditions de rigueur. Dans une nécessité d'ordre public, la S.N.C.F. doit veiller à la stricte exécution des règles applicables à l'admission des voyageurs dans les voitures. Le voyageur qui n'a pas pu louer sa place et qui se décline est ainsi tenu de payer le supplément prévu par les tarifs, ainsi que la Jurisprudence a eu à le reconnaître maintes fois dans des cas de l'espèce.

## Accidents

En mettant du charbon dans le foyer d'une machine, M. Alix Aymard, chauffeur à la S.N.C.F., a fait une chute.

Atteint de contusions au poignet gauche, il a reçu les soins de M. le docteur Peindaries.

En soulevant un rail, M. Lucien Dort, manoeuvre à la S.P.T., avenue de la Petite-Vitesse, à Cahors, a fait un effort qui lui a provoqué une déchirure musculaire. Il a reçu les soins de M. le docteur Calvet.

## En manipulant des maniques

Un accident s'est produit au magasin des tabacs de Cahors. Mme Paulette Sabrazat 28 ans, était occupée dans l'atelier de « retournement » des tabacs, à classer des maniques. Au cours de ce travail, cette ouvrière s'enfonça une écharde dans la main et dut interrompre son travail. Elle devra observer un repos de 10 jours.

## Le fardeau était trop lourd

En déchargeant des balles de chiffons dans les établissements de M. Farge, un conducteur de camion, M. Vincent Albiot, 34 ans, a été pris de violentes douleurs dans la région lombaire. Le blessé ne pourra pas reprendre son travail avant 15 jours.

## Accident du travail

Au cours de son travail dans les ateliers de sciage des Docks de l'alimentation, un ouvrier bûcheron, M. Albin Lavelle 44 ans, eut le pouce droit sectionné. Le blessé recut, à l'hôpital de Cahors, les soins de M. le docteur Rougier qui estime à un mois au moins l'incapacité de travail consécutive à cet accident.

## Arrestation

On se souvient que la semaine dernière, deux jeunes gens de notre ville furent arrêtés par le service de Sécurité pour vol et trafic des tickets d'alimentation.

Une enquête diligente avait permis de supposer que d'autres individus étaient compromis dans cette affaire.

Effectivement, trois nouvelles inculpations viennent d'être retenues par M. le Commissaire de police et le principal coupable a été écroué à la prison. Il s'agit du nommé Déandréis Georges, âgé de 36 ans, coiffeur, rue de la Barre.

Au cours de son interrogatoire, cet individu, qui avait tout d'abord nié toute participation à cette affaire, a finalement reconnu avoir reçu 50 tickets qu'il avait remis à un autre individu aux fins de vente.

Ce dernier, n'ayant pu accomplir immédiatement sa mission, les a restitués à Déandréis.

Les titres dont il s'agit ont été saisis et remis au service de la carte d'alimentation à Cahors.

## Les pâtisseries ne pourront être confectionnées qu'avec de la farine panifiable.

Les services du Ravitaillement rappellent que seule la farine de blé blutée au taux légal fixé pour la panification est autorisée pour la pâtisserie depuis le 1<sup>er</sup> mars. En conséquence, l'emploi d'autres farines est désormais strictement interdit. D'autre part, demeurent autorisées la fabrication, la mise en vente et la vente de six variétés de gâteaux suivants : tarte aux fruits (ou tartelettes aux fruits), gâteaux, pains de Gènes, cakes, macarons, meringues. La vente n'est permise que les vendredis, samedis et dimanches.

## Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 2 avril et le lundi 3 avril jusqu'à midi par la pharmacie Lestrade.

## VOL DE 4 MILLIONS DE TOILE A LIVERNON

Une importante firme de draperie et de toile de Vaucouleurs (Meuse), repliée dans notre commune, vient d'être cambriolée. Près de 9.000 pièces de toile, évaluées à plus de 4 millions de francs, ont été emportées par les cambrioleurs.

La police mobile aussitôt alertée procède avec célérité à une enquête.

## SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT

La prochaine séance de la Société des Etudes se tiendra le lundi 3 avril, à 17 heures, au local habituel.

Messieurs les membres sont priés d'y assister.

Ordre du jour :  
C.R. des publications reçues.  
Les chapiteaux de l'église de Souillac, par le Docteur Cany.  
Notes sur le pape Jean XXII (suite), par le chanoine Sol.  
Les Archives et le microfilm, par R. Prat.  
Poésies (Folklore quercynois), par Mme Jo. Delpech.  
Dormunda, dame quercynoise (suite), par J. Moulinier.

Le Secrétaire général.

## LES PRIX DE VERTU DE L'ACADEMIE DES JEUX FLORAUX

Dans sa séance du 3 mars 1944, l'Académie des Jeux Floraux, sur les conclusions de la Commission, a décerné les prix de vertu suivants :

Le grand prix Fabien-Artigue, indivisible de 10.000 fr., pour les agriculteurs, n'a pas été décerné.

Les prix d'Académie qui suivent ont été attribués au titre agricole :

8.000 fr. à M. Fabié-Gilhodes, à Peyrottes (Aveyron) ;  
5.000 fr. à M. Armand Vergnes, au Mas-de-Cépet (Hte-Garonne) ;  
3.000 fr. à M. Alexis Lougarot, à Roquiague (Basses-Pyrénées) ;  
3.000 fr. à M. Pierre Irigaray, à Roquiague (Basses-Pyrénées).

Le prix Fabien-Artigue divisible de 10.000 fr. a été réparti entre : la colonie de Lasbordes, à Toulouse, et les instituteurs et institutrices libres suivants : M. Isidore Of, à Toulouse ; Mmes Marie Vives à Auragne (Haute-Garonne) ; Anaïs Foissac, à Gragnague ; Louise Barbé, à Frouzins ; Maria Gilama, à Cox (Haute-Garonne). Le prix Théodore Ozanne a été réparti entre : M. Elie Soulet à Molandrie (Aude) ; M. Jean Gontaud, à Toulouse ; M. Léopold Dupré, à Gaillac-Toulza (Haute-Garonne).

Le prix Marguerite Barrat (famille nombreuse), de 1.000 fr., échoit à la famille Barès, à Lartigue-Milhas (Hte-Garonne).

Enfin, des secours d'Académie, prélevés sur les fonds Artigue ont été attribués à des personnes méritantes ou nécessiteuses, signalées à l'Académie.

## L'attribution du certificat de travail

Le secrétariat général à la main-d'œuvre communique :

Il a été demandé à plusieurs reprises si les travailleurs auxquels la récente loi du 1<sup>er</sup> février 1944 a étendu les obligations de travail prévues par la loi du 4 septembre 1942 doivent être pourvus du certificat de travail. Seuls les hommes de 18 à 45 ans appartenant aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales sont astreints à obtenir un certificat de travail. Il n'existe aucune obligation légale d'attribution du certificat de travail aux autres catégories de travailleurs.

Néanmoins, dans le but d'éviter certains incidents, et en attendant que de nouvelles dispositions actuellement à l'étude permettent de doter chaque travailleur d'une pièce officielle justifiant sa qualité, les chefs d'entreprise et les employeurs d'une manière générale, sont invités à délivrer à tout leur personnel non muni du certificat du travailleur un certificat sur papier libre attestant que le porteur travaille effectivement sous leurs ordres.

Il est utile que ce certificat mentionne les nom et prénoms, les date et lieu de naissance, le numéro de la carte d'identité et la profession exacte de l'intéressé. Tout travailleur est invité à réclamer un tel certificat à son employeur.

**ETRANGE MARIAGE**  
par  
**CONCORDIA MERREL**  
N° 54

— Je vous donnais de la corde... Je voulais vous mettre en confiance, dit Quentin d'un ton railleur. Maintenant, vous m'obligerez en apposant votre signature au bas de cette feuille... Ce sera tout.

Mme Kenyon, à l'endroit désigné, écrivit son nom, tant bien que mal, puis elle leva ses yeux apeurés sur Quentin et dit :

— Je risquais d'être écorchée vive par Rosalie.

— Ne lui parlez de rien, riposta vivement Quentin.

— Mais ne lui apprendrez-vous pas ce qui est arrivé ?

— Pas tout de suite... Et si vous vous engagez à ne pas ouvrir la bouche sans ma permission, je vous promets de ne pas la mettre au courant, avant de vous avoir assuré un abri.

— J'ai toujours dit que vous étiez un cher et brave garçon ! répondit la malheureuse... Voyez-vous, le but de Rosalie était de vous humilier tout les deux. Honor est si pimbèche qu'elle devait souffrir le martyre d'avoir une mère comme moi ! Il ne lui fallait rien moins qu'une Mme Falkland ! Rosalie, je le sais, se proposait de mettre la brouille dans votre ménage. Elle m'avait dit : « Jamais Talbot ne pourra supporter une belle-mère de votre genre » vous comprenez ?

— Oui, j'ai compris. Adieu.

Mme Kenyon se souvenant qu'elle avait passé sous silence son rôle

odieux dans l'affaire du docteur Gray, eut plus sage de profiter du départ de Talbot pour rassembler immédiatement ses affaires et boucler ses valises, puis elle s'enfonça dans les remous de Londres, bien heureuse de se trouver quitte à si bon compte.

## CHAPITRE XVII HONOR OUVRE SON CŒUR

Quentin n'étant pas rentré pour le déjeuner, Honor fut de plus en plus malheureuse et inquiète. Elle passa l'après-midi à guetter les bruits de l'antichambre trop désertée pour s'attacher à un travail, à une lecture. En outre, les souvenirs affreux de la veille l'empêchaient de fureur et de honte. A l'heure du thé, elle eut la stupeur de voir arriver la mère de Quentin. Surmontant son émotion, elle parvint à faire un accueil extrêmement cordial et même joyeux à sa belle-mère. Mme Talbot fut pathétiquement timide nerveuse, prête à pleurer. Elle finit par dire qu'avant longuement réfléchi, elle reconnaissait que sa manière d'agir envers Honor, au sujet de son mariage avec Quentin, avait été injuste et impardonnable. Elle devait donc des excuses à sa charmante bru et elle les fit de toute sa petite âme honnête et bonne.

— Quel que fût mon chagrin, chère enfant, je n'avais pas le droit d'être en colère contre vous ni celui de penser un seul instant que c'est sur vous que la faute — s'il y a faute — devait retomber.

— Mais si, j'étais coupable ! dit Honor avec ses scrupules habituels... J'aurais dû savoir qu'il ne fallait pas pendre au sérieux l'offre de l'épouser que me faisait un homme à la fois si humilié et si désespéré... A vrai dire, j'étais moi-même trop bouleversée pour avoir pu juger sagement la situation... Tout m'était égal comme tout lui était égal à lui... C'est pour quoi nous avons commis cette folie.

— Mais, moi, je désirais seulement le bonheur de mon fils... Le croyant malheureux, j'ai été affolée. Et ce pen-

dant, Honor, il avait l'air heureux. Tous deux vous aviez l'air heureux. Et même, maintenant que je sais la vérité, je peux à peine croire que vous me jouiez une comédie.

Honor se sentit rougir.

— Madame... je ne sais comment vous expliquer... Mais, à notre manière, bizarre peut-être, nous avons été très heureux. Nous avons été... de merveilleux camarades. Quentin et moi. Et moi j'ai beaucoup d'affection pour lui... vous pouvez me croire.

S'apercevant qu'elle commençait à bafouiller, la jeune femme s'arrêta court. Puis elle déclara :

— Ah ! je sais bien que ce n'est pas assez pour lui ! Je le sais aussi bien que vous ! Je voudrais pour lui tout ce qu'il y a de meilleur sur terre, exactement comme vous le souhaitez vous-même ! J'ai essayé de lui donner tout ce que je pouvais... Elle s'arrêta court. Mme Talbot sourit, d'un petit air entendu, avec une nuance de tristesse.

— Honor, chère petite, dites-moi la vérité : est-ce qu'il vous serait difficile... d'aimer d'amour mon grand garçon ?... Le croyez-vous, ma chère fille ?

Elle attira sa bru contre elle, releva les belles boucles brunes pour mieux voir au fond des jolis yeux gris si limpides. Que lisait-elle dans ses yeux ? Ils étaient si loquax, si tendres ! Ne pouvaient-ils, pour Quentin, devenir passionnés ? Honor accepta aussi loquaxement qu'elle le put cet affectueux examen. Puis, elle se retourna vivement et dit :

— A quoi bon répondre à votre question ? En supposant que je puisse l'aimer à quoi ça me servirait-il puisque Quentin ne peut pas m'aimer ?

— En êtes-vous sûre ?

— Malheureusement oui, il y a... et il y a toujours eu... Rosalie...

Un moment après, Mme Talbot mura reprit avec gravité :

— Je ne le crois pas, mon enfant, qu'il y ait encore Rosalie... Et je peux vous affirmer ceci ; pendant le temps

de ses fiançailles avec elle, il n'a jamais été vraiment heureux. Il était pris par elle, comme les hommes sont pris par la beauté d'une femme. Mais il était inquiet, tourmenté... Il devait, malgré lui, découvrir certains côtés déplaisants de son caractère. Je n'ai jamais osé lui en parler. Un fils, dans ces cas-là ne veut jamais vous écouter... Mais je suis sûre tout-à-fait sûre, de ne pas m'être trompée.

Honor écoutait silencieusement les battements de son cœur... Que pensait-elle ? Qu'espérait-elle ? N'avait-elle pas bien entendu ?

Pour un instant, elle oublia le nouvel obstacle qui s'était levé entre Quentin et elle. Elle permit à l'espérance de l'auréoler comme un arc-en-ciel. Mais vite elle se souvint ; l'arc-en-ciel s'éteignit et l'horizon s'assombrissait de nouveau. Elle n'avait pas eu le temps de répondre à sa belle-mère quand la porte s'ouvrit pour livrer passage à Rosalie Sparling, suivie de Talbot. La méchante femme essayait en vain d'avoir l'air très à son aise. Mais elle jeta sur Honor un regard plein d'hostilité.

Talbot — tellement préoccupé qu'il n'avait pas encore aperçu sa mère, perdue dans les profondeurs d'un grand fauteuil de cuir — dit à Honor :

— Je vous amène Rosalie, parce qu'elle a à vous parler.

Honor se leva d'un bond, avec le pressentiment qu'il arrivait encore quelque chose de grave. Cependant elle pensa à désigner d'un geste Mme Talbot :

— Vous ne voyez donc pas que votre mère est ici, Quentin ?

La vieille dame s'était levée. Son fils l'accueillit avec effusion et elle lui chuchota à l'oreille :

— J'ai dit à ta femme combien je regrettais mes paroles. Pardonne-moi aussi, si tu le peux !

Il la prit dans ses bras et, se baisant, l'embrassa sur les deux joues, puis eut pour Honor un regard profond et interrogateur.

— Je crois qu'il est bon que ma mè-

re entende ce qui va se dire. Il y a des choses qu'elle n'a jamais pu bien comprendre. Et faire des mystères est une pauvre politique à fâcheuses conséquences. Il semblait parler pour Honor !

— Vous ne voulez pas vous asseoir ?

La jeune femme ne répondit pas et resta debout, son élégant silhouette très droite et immobile une main semblant contenir les battements de son cœur.

Quentin revint à Honor :

— Mme Kenyon n'est pas votre mère, j'en ai la preuve écrite dans ma poche.

Mme Talbot s'élança avec un cri de joie :

— Quentin dit-tu la vérité ?

— Je dis la vérité, je l'ai vue, elle. Elle m'a tout avoué... Eh bien ! Honor ?

Honor était comme figée et le regardait. Maintenant que son espoir était réalisé, maintenant qu'on possédait enfin la vérité, elle l'acceptait avec calme. Elle n'était pas vraiment surprise elle recevait simplement la confirmation de ce qu'elle avait senti dès le premier jour par intuition. Elle se décida cependant à répondre, mais d'une voix frémissante :

— Quentin, je... suis infiniment... soulagée !

Quentin continua :

— C'était un coup monté contre nous deux.

— Pourquoi ?

— Par haine et par rancune.

— Par rancune ? Quelle rancune Mme Kenyon pouvait-elle avoir contre moi ? Je ne l'avais jamais vue, j'ignorais son existence !...

Bien entendu. Mais elle n'a été qu'un instrument dans les mains de Rosalie.

— Rosalie ? s'écria Honor, les yeux exorbités. Comment ! Rosalie était mêlée à cette histoire ?

Rosalie releva la tête plus haut que jamais, comme si elle méprisait ce qui se disait autour d'elle. Seule, sa main se crispait.

# SPORTS

## Organisation du brevet sportif national de 1944

Tous sportifs ou sportives des catégories garçons et filles n'ont le droit de participer aux compétitions officielles que s'ils ont satisfait aux épreuves du B.S.N. de leur catégorie d'âge. Leurs licences devront porter le visa du Directeur départemental.

Les titulaires d'une licence « minime » n'entrant pas encore dans les catégories d'âge régulières sont autorisés à passer les épreuves G.I ou F.I. Une licence apostillée par le Directeur départemental reste valable pour toute la saison sportive, relative au sport considéré, même si le titulaire change de catégorie au cours de la saison.

En règle générale, les candidats doivent faire partie d'une collectivité organisée (associations sportives, établissements scolaires, groupements divers). Ils doivent être présentés en groupe sur le terrain, sous la responsabilité des dirigeants garants de leur identité et porteurs d'une liste nominative avec noms, prénoms, date de naissance établie par catégorie. Les sessions d'examen peuvent avoir lieu toute l'année. Les lieux et dates des sessions sont fixés par le Directeur départemental des sports.

Les collectivités intéressées feront connaître avant le 10 avril le nombre de leurs candidats à la Direction départementale, 62, rue Emile-Zola, à Cahors.

## Avis d'examen et de concours

**Le Commissariat aux sports communaux :**

Un examen pour l'obtention du brevet de moniteur d'éducation physique et sportive et un concours de recrutement des fonctionnaires du corps des moniteurs d'éducation physique et sportive auront lieu en 1944.

Un concours pour l'admission au Collège national des moniteurs et d'athlètes aura lieu en 1944.

Les épreuves éliminatoires de l'examen préliminaire du diplôme de professeur d'éducation physique et sportive et concours d'entrée à l'Ecole nationale d'E.P.S. auront lieu à Toulouse du 5 au 9 mai 1944.

Pour tous renseignements sur les conditions d'inscription à ces examens et concours, les pièces du dossier à fournir, etc..., s'adresser à la Direction régionale de l'Education générale et des sports, 13, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

## A SOULLAC

### Match Cahors-Souillac

Les Souillagais préparent ce match revanche du 10 avril à Cahors avec grand soin, aussi pour ce jour-la feront-ils appel à leurs anciens joueurs partis sous d'autres cieux. Et nous reverrons avec plaisir Peyronnet, Vanier, du C.A. Briviste, Demuel, Bergougnoux, de l'U.S.A. Limoges, et en plus de cela, quatre bons joueurs d'un grand club du Midi, qui sont actuellement à Souillac. Par ce match, les joueurs de l'U.S.S. veulent effacer les trois échecs subits devant les redoutables Cadurciens. Y parviendront-ils ?

Dans un prochain numéro, nous donnerons la formation de l'équipe, qui le dimanche suivant à Souillac, rencontrera la toute première équipe du S.U. Agen.

## A GRAMAT

**Football.** — En quart de finale de la coupe Quercy-Rouergue, J.S. gramatoise bat Stade Cadurcien par 4 buts à 3.

Gramat part en trombe et par son jeu de passes classiques ouvre le score ; après quelques minutes, il domine et le Stade joue la défensive. La partie est splendide et les deux équipes ont à cœur de montrer leur science ; le jeu est sec mais régulier ; les Gramatois marquent encore 3 buts et le Stade 1.

En seconde mi-temps, le Stade se reprend et profitant d'une passagère défaillance des détenteurs de la coupe qui se ressentent des gros efforts fournis en 1<sup>re</sup> mi-temps, marque 2 buts. Mais vite, Gramat serre les dents et repart à l'assaut des buts cadurciens, plusieurs tirs très violents heurtent la barre. Les Gramatois jouent de malchance et aucun but ne sera marqué avant la fin.

— Mais de quelle façon ? Quel rôle a-t-elle joué ?

— Tous les rôles, continua Quentin. Elle était possédée du désir de vous faire du mal. Seulement, comment elle a appris ce qui lui a permis d'agir, je ne le sais pas. Peut-être voudra-t-elle nous le dire ?

Il regarda interrogativement leur ennemie.

Celle-ci les fit attendre un instant avant de répondre, en affectant une complète indifférence et en prononçant du bout des lèvres :

— Si vraiment ça vous intéresse, sachez que c'est Ginesta qui m'a donné tous les détails qui m'étaient nécessaires.

— Ginesta ! s'écria Honor horrifié. — Oh ! fit Rosalie, elle m'a donné ces détails en toute bonne foi, sans aucune arrière-pensée.

— Enfin, pour dire vulgairement la vérité, intervint Mme Talbot avec un à-propos inattendu, vous lui avez tiré les vers du nez !... Je suis honteuse, Rosalie, que vous soyez vous aussi, comme nous, une femme !

Après cette sortie, Mme Talbot, toute émue, rebondit dans son fauteuil.

— Je crois que ma mère vient d'exprimer l'opinion générale, dit Talbot. Se tournant de nouveau vers Honor :

— Quoi qu'il en soit en possession des renseignements, elle s'en servit avec habileté.

Ensuite, Quentin raconta sommairement ce qu'il savait, puis il lut la confession de Mme Kenyon.

Lorsqu'il eut terminé, son regard sérieux alla de Rosalie à Honor. Il y eut un long et pénible silence. Quentin le rompit :

— Que devons-nous faire, Honor ?

— A quel sujet ?

— Rosalie ?

Honor ouvrit des yeux surpris :

— Je... je crois que j'aimerais ne plus la connaître... Cela vous contrarierait-il ?

— Me contrarier ?

# CAHORS

## Bouziès-Haut

**Nécrologie.** — M. Gustave Bessac, maire de la commune de Bouziès-Haut depuis de longues années, est décédé dernièrement à l'âge de 71 ans. M. Bessac laisse le souvenir d'un excellent administrateur municipal. Il jouissait en outre de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu.

## Castelnau-Montratieux

**Secours National.** — La quête organisée par la Municipalité, avec le concours du délégué du Secours National, des instituteurs et institutrices de la commune, laïques et privés, et des personnes de bonne volonté, a produit un total de 13.020 fr. qui ont été versés à la caisse du Secours National à Cahors. Merci à tous.

## Castelfranc

**Incendie.** — Un incendie s'est déclaré samedi au garage de M. Frayssé, notre forgeron. Grâce aux secours promptement organisés on a pu limiter les dégâts, qui sont purement matériels et de peu d'importance.

## L'Hospitalet

**Secours National.** — La quête organisée par la municipalité au profit du Secours National a produit la somme de 782 fr. 50, qui ont été versés par M. le maire entre les mains du délégué cantonal du S.N., à Castelnau.

## Laibonque

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Louis Dajean, née Hortense Delbecq, décédée à l'âge de 76 ans. Nos condoléances à la famille.

C'est le cinquième décès qui se produit dans notre commune dans un temps relativement court.

## Montcuq

**Dans l'enseignement.** — Par arrêté en date du 11 mars 1944, M. le Recteur de l'Académie de Toulouse a conféré l'Honorariat à nos distingués et dévoués instituteurs, Mme et M. Garrigou et Mlle Alis.

M. Garrigou s'est vu également attribuer la médaille d'argent, juste récompense de son long dévouement à l'école publique.

Nous adressons à nos sympathiques instituteurs, nos sincères félicitations.

## Montfaucon

**Secours National.** — La quête faite au profit du Secours National a produit la somme de 3.050 fr.

## Des mouches volantes ?

### Améliorez votre circulation

Les femmes à l'âge critique ont souvent des mouches volantes devant les yeux, des éblouissements, des vertiges, des vapeurs, des douleurs dans la tête, des maux de ventre et de reins, des varices. Les Gouttes Florides (20 gouttes aux repas, trois semaines par mois) ont été créées pour elles. Elles régulent la circulation et équilibrent la femme. Elles apportent soulagement et bien-être. 16 fr. 90, ttes pharmacies. Existe aussi en comprimés : 12 fr. 30. Visa 846 P. 7936.

**INDEFRISABLE sans APPAREIL sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.**

## A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction

### VENTES ET ACHATS

### DE PROPRIÉTÉS

### AGENCE GYRILLE VAISSIE

2, rue Portall-Alban, 2

Tel. 662 CAHORS R.C. 4365

## Ceux qui maigrissent...

...doivent penser à améliorer leur nutrition et à minéraliser leur organisme. Il leur est recommandé de prendre des Sels Largarin à base de chlorure de magnésium, source de force et de vitalité. Les Sels Largarin en outre sont favorables à la digestion. Les Sels Largarin pour un litre, 12 fr. 10, ttes pharmacies. Visa 846 P. 4563.

Il eut un rire amer. — Et c'est tout ? Après tout ce qu'elle vous a fait ?

— Quelle autre chose pourrais-je donc vouloir ?

— La poursuivre en justice.

Honor se montra épouvanté.

— Oh ! non ! Je ne veux pas la faire punir par les lois ce serait trop affreux.

— Voilà tout ce qui vous vient à l'esprit contre la femme qui n'a reculé devant rien pour vous nuire ?

— Oh ! je suis trop contente ! Je suis si contente que la grotesque Mme Kenyon n'ait aucun droit sur moi, ne soit pas ma mère, que je ne peux même pas souhaiter du mal à Rosalie.

Quentin lui prit les mains et les écrasa dans les siennes. Pour un instant, la terrible scène d'hier soir avec Sparling fut oubliée. Il était ému jusqu'au fond de son être par la générosité de sa femme. Mais Rosalie, toujours haineuse et vaniteuse, pensant qu'elle tenait encore un atout dans son jeu, entendait s'en servir.

— Je suppose, susurra-t-elle, la tête renversée et caressant nonchalamment un bibelot à sa portée sur une table, que je devrais être humble devant Honor et confondre par sa longanimité... Mais, il y a une chose que je désire d'abord avant que vous fassiez de notre chère Honor une héroïne... Enfin, je désire lui poser une question.

— Parlez, j'écoute, fit Honor froidement.

Rosalie prit un air méchamment triomphant pour dire :

— Est-ce vrai ou non que je vous ai vu, le soir de mon bal, seule avec Dicky dans la serre ?

Honor rougit et répondit avec simplicité :

— Vous avez bien vu...

Le visage de Talbot devint marmoréen et il s'éloigna brusquement de sa femme. Rosalie poursuivit :

— Et il vous embrassait.

— Oui, il essayait de m'embrasser, il m'embrassait donc malgré moi !

# FIGEAC

## Figeac

**L'activité de notre Municipalité.** — Malgré la guerre et les difficultés de toutes sortes auxquelles se heurte l'Administration d'une Ville, le Conseil Municipal de notre Cité a fait preuve d'une activité soutenue pendant ces dernières années.

Au cours des derniers mois notamment, il a mis au point diverses questions importantes qui n'avaient pu recevoir de solution en leur temps. Nous citerons pour mémoire :

1. La création d'une Caisse de Retraites pour les employés municipaux et l'assimilation du personnel à celui de la Ville à celui de l'Etat ;

2. L'achat d'un matériel industriel complet destiné à l'Ecole Pratique, annexée au Collège des Garçons, qui a vu de ce fait le nombre de ses élèves augmenter d'une façon sensible à la rentrée d'octobre dernier ;

3. L'adoption du plan partiel d'extension et d'alignement du Quartier des Cordeliers, avec création d'une zone de non-édificandi de 3 m, 50 de part et d'autre des alignements actuels de la Route Nationale 140, depuis la rue Ste-Marthe jusqu'à la rencontre de l'Avenue Philibert-Delprat, ce qui portera à 20 m la largeur entre bâtiments ;

4. Le remplacement de la conduite d'amènée de l'eau, entre la prise et le bassin de décantation et la mise en marche de la Station d'épuration ;

5. La révision des polices d'Assurances Incendie des bâtiments communaux ;

6. Le règlement des travaux effectués par les Ets Houdry, chargés de l'exécution des « canalisations » du projet général de renforcement et d'extension de l'alimentation de la Ville en eau potable ;

7. L'acquisition par la Ville des surfaces de terrain nécessaires à l'alimentation d'un groupe de pavillons de la Cité ouvrière Ratier, qui contribuera à l'embellissement de la Ville et n'entravera en rien les futurs travaux d'urbanisme ;

8. La désignation d'un Ingénieur urbaniste chargé d'établir le plan d'extension et d'embellissement de la Ville ;

9. L'installation d'un égout collecteur dans le Quartier des Escaliers du Calvaire ;

10. La création d'un « Repas d'Entrée » municipal, affilié au Secours National ;

11. L'imposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944 d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui représente la rémunération d'un service rendu ;

12. Le rétablissement des droits de stationnement sur les bestiaux et des droits de place sur les produits agricoles.

Enfin, le budget additionnel 1943 et le budget primitif 1944 ont fait l'objet d'une étude approfondie.

Il est à signaler que le nombre de centimes a été diminué de 5 centimes pour l'exercice 1944, bien que la Ville ait à faire face au paiement de l'annuité de l'emprunt de 1.200.000 fr., contracté pour pouvoir terminer l'adduction d'eau. Ainsi c'est le produit de 50 centimes qui ne s'ajoutera pas au montant des impôts de cette année, par suite d'un examen judicieux du Service de la Dette.

Nous signalerons en terminant l'assurance de la Trésorerie qui permettra d'effectuer des travaux de première urgence dès la fin des hostilités et ce grâce à une très grande circonspection dans l'engagement des dépenses dans la période difficile que nous vivons.

## Livernon

**Naissance.** — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'un garçon au foyer de Mme et M. Gaudin, percepteur à Livernon. Nos meilleurs vœux.

—————

## Pour vous fortifier

# Quintonine

VISA N° 846 P. 4647

## EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 30. Dimanche deux matins.

**MADemoiselle SWING**, comédie avec Jean Murat. Complément et Actualités.

—————

## Vous savez, n'est-ce pas, qu'il vous aime ?

Vous savez, n'est-ce pas, qu'il vous aime ? Vous n'ignorez pas, non plus, que tout le temps que vous avez joué la comédie de l'épouse soumise à Quentin, vous me voliez mon mari ? La douce Honor commentait-elle à sortir de son caractère. Elle cria :

— Moi ? Quelle horreur ! Vous voler votre mari ? Je n'y ai pas pensé une minute ! Je n'en ai pas eu la moindre intention !

Rosalie ne se démonta pas. Elle voulait gagner la partie :

— Oh ! cette réponse ! Est-ce qu'une femme ne sait pas jouer avec un homme pour le rendre amoureux, sans avoir l'air d'y penser ?

Honor continua de parler haut et ferme :

— Lorsque j'ai compris, bien tardivement c'est vrai, que Sparling me faisait la cour, j'ai tout tenté pour l'éviter...

Rosalie ricana :

— Je ne m'en suis pas aperçue, ni lui, ni personne d'autre je crois !...

Soudain, Talbot s'approcha d'Honor et lui demanda avec une apparente froideur :

— Est-ce vrai ce qu'elle dit pour le soir du bal ?

Honor le regarda en face et protesta avec énergie :

— Oui, Quentin, c'est vrai, mais je le répète malgré moi, bien malgré moi ! J'ai lutté, et si je n'ai pas crié, c'est par peur du scandale ! Et...

Quentin l'interrompit pour dire comme à lui-même, avec amertume :

— Et, v a aussi longtemps que cela ?

Honor le regarda et ses yeux se remplirent de larmes. Rosalie, sentant quel avantage elle pouvait tirer de la jalousie trop visible de Talbot, éleva la voix et parla avec fureur :

— Oh ! elle a joué un double jeu avec nous tous ! Non seulement, elle m'a volé l'amour de mon mari, mais elle l'aime ! Tout le monde en parle ! Tout le temps que vous avez été absent, Quentin, elle lui a permis de rester de longues heures avec elle !

# GOURDON

## Betaille

**P.T.T.** — M. Paul Izorche, notre facteur rural, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons un long et bienfaisant repos.

## Souillac

**La visite de M. le préfet.** — Mercredi 22 mars, M. Empavtaz, préfet du Lot, accompagné de son chef de cabinet, M. Borra ; du sous-préfet de Gourdon ; de M. Gautier, intendendant-directeur du ravitaillement ; de M. Gav, directeur du Service agricole, est venu dans notre ville.

A 15 heures, une réception officielle eut lieu dans la salle du Théâtre. Etaient présents : les membres du Conseil municipal, les délégués du canton, représentants de la Légion, Secours National, Croix-Rouge, Maison du Prisonnier, tous les fonctionnaires, chefs de service du canton, les maires et syndics des communes du canton.

M. Bizac, maire de Souillac, souhaita la bienvenue au préfet, qui répondit en assurant tous ses administrés de son entier dévouement au département et ouvrit aussitôt une séance d'étude, au cours de laquelle tous les maires présents prirent la parole.

M. Gav, directeur des Services agricoles, fit un très large exposé de la situation du cheptel et donna aux cultivateurs de précieux conseils.

M. Gautier, intendendant-directeur, enregistra les doléances et répondit avec beaucoup d'aisance à toutes les questions qui lui furent posées.

Pour plusieurs questions d'ordre général, M. le préfet donna l'assurance que tout serait étudié pour le bien général et invita ses administrés à s'unir dans un esprit de travail et de confiance.

Ensuite, M. le préfet, accompagné de M. le maire, fit une visite à l'Ecole de l'Artisanat, où ils furent reçus par le directeur et les membres du Conseil de perfectionnement, et à l'Entreprise des tabacs. Il se déclara très satisfait de la tenue de ces établissements.

**Cinéma Vox.** — Vendredi 1<sup>er</sup> avril, samedi 2, dimanche 3, soirée à 20 h. 15, dimanche matinée à 15 h., Marika Rokk Zarah Leander dans « Pages Immortelles ».

**Mort d'un ancien combattant.** — Avec regret nous avons appris la mort de M. Broc, négociant en tissus, décédé à l'âge de 62 ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi 27 mars au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à la veuve éplorée et à ses enfants l'expression de nos condoléances attristées.

## Martel

**Nécrologie.** — Deux décès viennent d'être enregistrés à Martel : celui de Mme Vve Chassain, née Fèves Franceline, âgée de 71 ans réfugiée de Nancy demeurant rue Droite, et celui de Mme Vve Chanzenouve, née Boisseuil Marie, âgée de 82 ans, quartier de l'Hospice. Condoléances.

## Salviac

**Grave accident de bicyclette.** — Un grave accident de bicyclette est survenu à quelques kilomètres de Salviac et notre concitoyen M. Albert Thénèze, propriétaire en notre ville, en a été victime. M. Thénèze a été grièvement blessé à la tête ; il est soigné à l'Hôpital de Gourdon.

Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

## VENTE - ACHAT

Propriétés Immeubles Fonds de Commerce

## AGENCE IMMOBILIÈRE du QUERCY

Ancienne Ag. Michelet

131, Boulevard Gambetta, CAHORS

## LES DEPURATIFS

### ET LES SPECIALITES

## A. VINCENT de Grenoble

de base de plantes des Alpes, préconisés dans les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique et les rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écrivent aux Laboratoires A. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondent gratuitement aux indications demandées. Visa : 2062-P-6599.

—————

## Elle se retourna et regarda en face son mari :

— Il est vrai qu'il m'a embrassée ! Il est parfaitement vrai qu'il m'a recherchée tout le temps que vous étiez en Afrique ! Il est vrai aussi que depuis votre retour, il m'a rencontré plusieurs fois chez cette horrible Mme Kenyon. Celle-ci le tenait au courant de mes moindres faits et gestes... Hier soir, cette effroyable affaire, à laquelle vous ne pouviez rien comprendre, avait été préparée encore par elle et Sparling ! C'était un guct-apens !

Et d'une voix défaillante, elle raconta l'histoire du faux docteur Gray. C'était la première fois que Quentin entendait parler du docteur Gray et il écouta Honor avec une curiosité intense.

— Il est donc vrai aussi reprit-elle, que Quentin m'a trouvée hier soir séquestrée par M. Sparling et entre ses bras, en dépit de ma furieuse résistance ! Tout ceci est malheureusement vrai ! Et Quentin devrait se souvenir qu'à diverses reprises, je lui ai demandé de ne plus fréquenter votre ménage. J'ai toujours détesté ce monsieur. C'est un misérable, un traître ! Il est bien digne d'être votre mari !

Sa voix s'étrangla, des larmes coulaient sur ses joues.

— Ce qui m'est le plus douloureux, c'est que Quentin croit ces infamies et pas ce que je dis !

Talbot couvrit son visage de ses mains.

Honor voulut aller jusqu'au bout :

— La vérité, je veux la dire tout entière pour Quentin et pour sa mère ; l'aime, l'aime avec la passion la plus profonde...

Les mains de Quentin s'abaissèrent. Ses yeux anxieux regardaient Honor. Celle-ci chassait de la main les larmes qui l'aveuglaient. Et en jetant un regard de défi autour d'elle, elle cria en s'enfuyant :

— J'aime... J'aime mon mari !

—————

(suite page 4).

## AVIS D'ANNIVERSAIRE

Les familles Lucien, Henri, Léon, Jules MARMIESSE et tous les autres parents, font part à leurs amis et connaissances qu'un service anniversaire sera célébré le mardi 4 avril à 9 h. 30 en l'Eglise St-Barthélemy pour le repos de l'âme de

## Madame Léonie MARMIESSE

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve Jean MIOCHE DE COHEIX ; Mademoiselle Germaine MIOCHE DE COHEIX, Docteur en médecine ; Mademoiselle Marguerite MIOCHE DE COHEIX ; Madame Jacques DUTRAIVE ; Monsieur Léopold BOURDEAU, Ingénieur des Arts et Manufactures ; Monsieur Louis VIALATTE, Conseiller à la Cour de Riom ; Madame VIALATTE et leurs enfants ; Le Docteur et Madame Henri BOURDEAU et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jean BOURDEAU, Ingénieur, et leurs enfants, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## M. Jean MIOCHE DE COHEIX

ex-Directeur de la Succursale Citroën de Cahors pieusement décédé à l'âge de 61 ans. P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

### REMERCIEMENTS

Madame TARRAL, née DELMAS ; Madame DELMAS, de Castres ; Monsieur DELMAS, de Rabastens ; Madame MAURY, de Toulouse.

Les familles BENEZET et PETIT, de St-Sulpice-La-Pointe (Tarn), et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## Monsieur Guillaume DELMAS

décédé dans sa 80<sup>e</sup> année. P.F.G., 71, Bd Gambetta

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve Edouard AURICOSTE ; Monsieur A. DUPONT ; Monsieur et Madame PAGES et leurs enfants ; Monsieur et Madame PAPIN et leurs enfants, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## Monsieur Edouard AURICOSTE

Négociant décédé dans sa 79<sup>e</sup> année. P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

**A propos de la nouvelle campagne  
DE MOBILISATION DES MÉTAUX  
NON FERREUX**

*Comment  
sera calculée  
votre imposition*

- 1. L'Administration des Contributions Directes déterminera votre imposition au titre de l'IMPOT-MÉTAL sur la base des rôles de la contribution mobilière 1943.
- 2. Puis elle vous adressera un avertissement vous indiquant le poids de métal que vous aurez à verser, ce poids étant exprimé en hectogrammes de cuivre.
- 3. Si, à défaut de cuivre, vous apportez d'autres métaux non ferreux ou des alliages de ces métaux, le poids de cuivre notifié sera converti suivant le barème d'équivalence ci-dessous :

**10 hectogrammes, soit 1 kilogr. de cuivre =**  
 1 Kg 500 de bronze, maillechort ou laiton  
 0 Kg 500 ..... d'étain  
 0 Kg 250 ..... de nickel  
 2 Kg 500 ..... de plomb

**EXEMPLE :** au lieu d'un kilogr. de cuivre, vous pourrez remettre 2 kilos 500 de plomb ou 250 grammes de nickel.

- 4. Vous pourrez, le cas échéant, faire déduire de votre imposition les quantités de cuivre que vous aurez déjà remises lors des campagnes de mobilisation ci-après : campagne volontaire de 1941 - campagne d'échange cuivre-sulfate 1942 - campagne d'échange cuivre-vin. Pour cela, il vous suffira de produire, en venant acquitter votre imposition, les attestations de remise qui vous ont été fournies. Dans le cas où vous auriez déjà versé des métaux autres que du cuivre, ces remises seront converties en cuivre pour être déduites de votre imposition.

**NOTA :** Pour tous renseignements, écrire au Commissariat à la Mobilisation des Métaux non ferreux, Service Documentation, 5, Place Vendôme, Paris.

*Avez-vous cherché partout?*

**VOUS POSSEDEZ SUREMENT CE QU'IL FAUT  
POUR SATISFAIRE A VOS OBLIGATIONS**

COMMUNIQUÉ N° 2 DU

**COMMISSARIAT A LA MOBILISATION  
DES MÉTAUX NON FERREUX**

**PETITES ANNONCES**

**LIVRES D'OCCASION**

Mme ESTRADEL

Achat, vente, échange  
31, Boulevard Gambetta  
(En face le lycée de jeunes filles)  
R.C. 4320 - C.P. 15.931 - Cahors

CHEVRES A VENDRE. S'adresser :  
42, rue Donzelle.

REPLIES VOLONTAIRES 4 pers. cherchent de préf. VILLA MEUBLEE conf. 4 à 6 p. ou appis Cahors, St-Céré, Souillac, Prayssac ou tout autre endroit desservi ainsi que dépts avoisinants. Urgent. S'adresser ou écrire Journal du Lot, n° 38.642.

Achèterais occasion DEUX BICYCLETES garçonnet, pneus bon état. S'adresser : 64, rue Emile-Zola, Cahors.

A vendre MOTO, marq. « MOTOBECANE », 3 G. culb. type B.3.C., très bon état. S'adresser : DOUCE, L'Hospitalet, (Lot).

A vendre une très BONNE CHEVRE jeune avant mis bas. S'adresser à M. BERNAT Louis, Ancienne Route de Paris, Cahors.

**CHAPITRE XVIII  
POUR TOUJOURS**

Avant qu'elle eût atteint la porte de sa chambre, elle entendit Quentin éclater de rire, d'un rire étrange, violent comme ironique et fou. Elle s'enferma, enfouit sa tête dans ses oreillers, mais ce rire retentissait sans interruption dans son cerveau. — Quelle naïveté elle venait d'être ! Pourquoi avait-elle trahi son secret ? A quelle impulsion insensée avait-elle cédé en criant ces derniers mots : — J'aime mon mari ! — Quelle affreuse douleur de penser qu'il se moquait d'elle... et devant Rosalie !... Elle appuyait son visage brûlant contre le linge frais des coussins, implorant la terre de s'ouvrir subitement pour l'engloutir. Le temps passait... Elle ne sut pas, lorsqu'on frappa à la porte, si c'étaient des minutes ou des heures qui venaient de s'écouler. D'une voix étouffée, elle cria : — Entrez ! — Quentin s'approcha d'elle, et il dit doucement, en regardant avec émotion la pauvre petite figure pathétique couverte de larmes : — Honoré... — Que me voulez-vous ? murmura-t-elle. — Je veux vous parler. — Je vous écoute, répondit-elle sans changer d'attitude. — C'est un généreux et bienfaisant mensonge que vous avez fait tout à l'heure. Ne voulez-vous pas que je vous en remercie ? — A ces mots, elle se leva, droite et rigide, ses boucles émêlées, son visage coloré, ses yeux encore brillants de larmes. — Quentin, dit-elle en le regardant bien en face, croyez-vous vraiment que c'est un mensonge ! Ça n'en est pas un, je vous le jure ! — Elle le regardait avec l'expression d'un enfant en colère. — Rien ne pourrait me faire dire

que je vous aime si je ne vous aimais pas ! J'ai donc dit la vérité absolue, solennelle ! — Un silence suivit, si lourd entre eux, qu'Honoré s'en sentait oppressé. Ne pouvant le supporter plus longtemps, elle reprit avec ardeur, avec volubilité : — Oui, et vous vous êtes moqué de moi, vous avez ri après mon départ !... Evidemment, je ne puis vous empêcher de me juger comme il vous plaît ! Pourtant ce que j'ai dit est vrai, je le répète ! Je vous aime ! Je vous aime depuis des éternités ! Je l'ai compris quand j'étais à Brighton, loin de vous, surtout quand vous m'êtes apparu ce jour-là ! Maintenant que vous savez la vérité, je pense que je ne peux m'en aller ! — Elle tourna sur elle-même, se dirigeant vers son manteau et son chapeau. Quentin souriait merveilleusement heureux, la retint par un bras : — Vous en aller ? Où ? — Loin ! Loin ! N'importe où ! Loin de vous ! — La réponse de Quentin ne se rapporta pas directement à cette dernière phrase. — Moi, je me suis moqué de vous ? Mais, chère, je n'aurais pas pu m'empêcher de rire même si ma vie en avait dépendu ! — — Etait-ce... si... si drôle ?... interrogea-t-elle hésitante. — Drôle ? Non, petite fille, ce n'était que prodigieux, inattendu, extraordinaire... merveilleux ! Voilà tout. — Elle se tourna vers lui, furieuse : — Est-ce que vous me faites la cour ? — Oui. — Vous m'avez dit autrefois qu'avant de parler d'amour à une femme vous aviez besoin de vous imaginer... — Amoureux de cette femme ?... — Oui. Allez-vous prétendre maintenant que vous m'aimez ? — Non, je ne prétends pas : je vous aime... — Quentin ! Vous ne jouez pas

**ETUDE DE M<sup>e</sup> Jean FABRE  
Licencié en droit  
Notaire à Cahors (Lot)**

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Jean FABRE notaire à Cahors (Lot), le vingt-quatre mars mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Cahors (A.G.) le vingt-neuf mars mil neuf cent quarante-quatre, volume 787 bis, folio 80, numéro 465.  
Monsieur René-Ernest TOUTAIN, marchand forain, demeurant à Cahors, 11, rue du Bousquet, cédant, mineur autorisé à faire le commerce, à vendre à Monsieur Georges-Jean-Albert FLEURANT, marchand forain, et dame Réjane BONNEMAIN, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue du Bousquet, numéro 11.  
Le fonds de commerce de marchand forain d'articles de bimbeloterie qu'exploite Monsieur TOUTAIN sur les marchés et pour lesquels il est inscrit au registre du commerce de Cahors sous le numéro 5226.  
L'entrée en jouissance a été fixée au premier avril mil neuf cent quarante-quatre.  
Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de l'insertion renouvelant la présente à Cahors en l'étude de M<sup>e</sup> Jean FABRE, notaire, 2, rue Jean-François Caviolle, ou domicile élu par les parties à cet effet. — Pour premier avis : J. FABRE.

**ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon  
Licencié en Droit  
Notaire à Cahors**

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le premier mars mil neuf cent quarante-quatre enregistré le 10 mars 1944, volume 787, folio 65 numéro 385.  
Monsieur DÉJAMMES Fernand-Ambroise, épicière et dame MOURAN Gabrielle-Jeanne-Ernestine-Marie, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, place des Petites-Boucheries, actuellement à Puy-l'Évêque, ont vendu à Monsieur MERLY Ernest-Clément, maçon, demeurant à Toulouse, rue Fenouillet, numéro 67 :  
Un fonds de commerce d'épicerie-mercerie exploité à Cahors, place des Petites-Boucheries, ensemble : l'enseigne sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel et l'aménagement le composant.  
Avis de la présente vente a été donné dans le Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le vingt-neuf mars mil neuf cent quarante-quatre.  
Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire. — Pour deuxième avis : signé, Bouyssou.

**- COMPTOIR IMMOBILIER -**

**ALBERT TULET**  
9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS  
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS  
FONDS DE COMMERCE - TERRAINS - GÉRANCE  
Tél. 74 - LOCATION - R. C. 5.394

PRÉFECTURE DU LOT

**COMMUNE DE DOUELLE**

**REORGANISATION  
DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE  
ET REMEMBREMENT**  
(Application de la loi du 9 mars 1941)  
Arrêté préfectoral  
ordonnant le remembrement  
de la propriété foncière

Le Préfet du département du Lot, Vu la loi du 9 mars 1941 sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement ; Vu le décret du 7 janvier 1942 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi ; Vu la demande de remembrement formulée par la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement dans sa séance du 22 décembre 1943 ; Vu l'avis de la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement en date du 1<sup>er</sup> mars 1944 ; Sur la proposition de M. le Secrétaire général, Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. — Un remembrement des

propriétés foncières est ordonné dans la commune de Douelle.  
Art. 2. — Le périmètre des opérations est déterminé comme suit : — Tout le territoire de la commune à l'exception des abords immédiats des agglomérations.  
— Partie des sections B et C de la commune de Parnac.  
— Partie de la section C de la commune de Mercuès.  
Art. 3. — Les opérations commenceront le 24-3-44.  
Art. 4. — L'ingénieur en chef du Génie rural est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Fait à Cahors, le 24-3-44.  
Pour le Préfet, le Secrétaire général : signé : BOURRUT-LACOUTURE.

PRÉFECTURE DU LOT

**COMMUNE DE SOTURAC**

**REORGANISATION  
DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE  
ET REMEMBREMENT**  
(Application de la loi du 9 mars 1941)

Arrêté préfectoral  
ordonnant le remembrement  
de la propriété foncière  
Le Préfet du département du Lot, Vu la loi du 9 mars 1941 sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement ; Vu le décret du 7 janvier 1942 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi ; Vu la demande de remembrement formulée par la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement dans sa séance du 22 décembre 1943 ; Vu l'avis de la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement en date du 1<sup>er</sup> mars 1944 ; Sur la proposition de M. le Secrétaire général, Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. — Un remembrement des propriétés foncières est ordonné dans la commune de Soturac.  
Art. 2. — Le périmètre des opérations est déterminé comme suit : — Tout le territoire de la commune à l'exception des abords immédiats des agglomérations.  
Art. 3. — Les opérations commenceront le 24-3-44.  
Art. 4. — L'ingénieur en chef du Génie rural est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Fait à Cahors, le 24-3-44.  
Pour le Préfet, le Secrétaire général : signé : BOURRUT-LACOUTURE.

PRÉFECTURE DU LOT

**COMMUNE DE CAILLAC**

**REORGANISATION  
DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE  
ET REMEMBREMENT**  
(Application de la loi du 9 mars 1941)

Arrêté préfectoral  
ordonnant le remembrement  
de la propriété foncière  
Le Préfet du département du Lot, Vu la loi du 9 mars 1941 sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement ; Vu le décret du 7 janvier 1942 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi ; Vu la demande de remembrement formulée par la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement dans sa séance du 22 décembre 1943 ; Vu l'avis de la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement en date du 1<sup>er</sup> mars 1944 ; Sur la proposition de M. le Secrétaire général, Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. — Un remembrement des propriétés foncières est ordonné dans la commune de Caillac.  
Art. 2. — Le périmètre des opérations est déterminé comme suit : — Tout le territoire de la commune à l'exception des abords immédiats des agglomérations.  
— Partie des sections B et C de la commune de Crayssac.  
Art. 3. — Les opérations commenceront le 24-3-44.  
Art. 4. — L'ingénieur en chef du Génie rural est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Fait à Cahors, le 24-3-44.  
Le Préfet : F. EMPAYSAZ.  
Imp. COUVELANT. Le Co-gérant : PARAZINE U.O. 4149 (31-3-44).

**ETUDE DE M<sup>e</sup> L. DAVEZAC  
Notaire à Puy-l'Évêque (Lot)**

**SOCIÉTÉ TISSOT  
MODIFICATION DE STATUTS**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DAVEZAC, notaire à Puy-l'Évêque, le dix-sept février mil neuf cent quarante-deux, enregistré le même jour, folio 19, case 113.  
Il a été formé entre Messieurs TISSOT Roger, TISSOT Paul et TISSOT Louis une Société à responsabilité limitée, ayant pour objet en France, dans ses colonies, pays de protectorat, pays sous mandats français et encore à l'étranger l'exploitation d'une entreprise de montages industriels ainsi que toutes opérations de commerce et d'industrie se rapportant audit objet sous la raison sociale : « Entreprise de Montages Industriels », avec son siège social à Aglan, commune de Soturac.  
Le capital a été fixé à soixante mille francs, divisé en soixante parts de mille francs chacune, apporté à concurrence de vingt mille francs par chacun des associés.  
Sous l'article 8, il est stipulé que le capital social peut d'un commun accord entre les associés être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles en représentation d'apport en nature ou contre espèces par l'application des fonds disponibles des comptes de réserves ou par tout autre moyen.  
Sous l'article 23, il est stipulé qu'en cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les veuves héritiers ou représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.  
Suivant acte sous signatures privées en date à Soturac du vingt-huit décembre mil neuf cent quarante-trois, déposé aux minutes de M<sup>e</sup> DAVEZAC, notaire à Puy-l'Évêque, le vingt-sept mars mil neuf cent quarante-quatre, folio 90, case 610.  
Les statuts de ladite Société ont été modifiés ainsi qu'il suit :  
Par suite du décès de Monsieur TISSOT Paul, survenu à Melun le trente août mil neuf cent quarante-trois, la Société continue entre : Monsieur Roger TISSOT et Monsieur Louis TISSOT, déjà associés, et les autres héritiers de Monsieur Paul TISSOT, savoir :  
Monsieur Paul-Laurent TISSOT, mineur, domicilié à Dammarie-les-Lys, 80, avenue Foch.  
Madame TISSOT Hélène-Marie-Hortense, épouse de Monsieur HARTE Jean, chef monteur, domiciliée à Fumel, place de l'Esplanade.  
Madame DAUNAS Laurence, épouse de Monsieur BLOND Gaston, domiciliée à Fumel, rue du Barry.  
Le capital social fixé primitivement à soixante mille francs est porté à trois cent mille francs, par incorporation :  
Des réserves inscrites au bilan à concurrence de deux cent huit mille francs.  
Et du compte courant de Monsieur Paul TISSOT dans la caisse sociale, soit trente-deux mille francs.  
L'actif social est divisé en trois cents parts de chacune mille francs et réparti comme suit :  
Monsieur TISSOT Roger et Monsieur TISSOT Louis, chacun cent parts ; Madame BLOND et Madame HARTE, chacune trente-trois parts ; Monsieur TISSOT Paul-Laurent, trente-quatre parts.  
L'article 22 concernant la répartition des bénéfices est modifié comme suit :  
« 5 0/0 sont prélevés pour constituer le fonds de réserve légale. Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour payer aux parts à titre de premier dividende 10 0/0 de leur montant.  
L'excédent est attribué pour 20 0/0 à chacun des fondateurs.  
60 0/0 aux parts. »  
L'article 23 concernant le décès d'un associé est complété ainsi qu'il suit :  
En cas de décès de Monsieur TISSOT Roger ou de Monsieur TISSOT Louis, la Société continuera de plein droit et les associés survivants ne pourront se prévaloir des dispositions de l'article 23, dernier paragraphe.  
L'article 20 concernant le traitement des gérants est modifié et ce traitement désormais est fixé par délibération des associés.  
Deux extraits de cet acte ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors. — Pour extrait, signé : DAVEZAC.

voir en face de moi. Bien entendu, vous n'y étiez pas. Et pendant une minute, la vie m'a paru désolée, vide et ne valant pas la peine d'être vécue. Je me suis mis en colère, j'ai pris Pettigrew à partie. Je n'ai fait que grogner tout le reste de la soirée, jusqu'au moment où, comme un éclair, j'ai compris que je vous aimais. Et le suis venu le lendemain à Brighton pour vous le dire. Mais une parole que vous avez laissée tomber m'a fait croire que j'arrivais trop tard.  
— L'allusion à cet autre personnage ?  
— Oui...  
— Elle eut un petit éclat de rire jeune, franc, heureux ?  
— Et pourtant, c'était vous !...  
— Tout le temps ?  
— Tout le temps.  
— Je n'ai commencé que plus tard à espérer... Quand je suis revenu d'Afrique et que vous m'avez dit que vous n'avions pas à craindre qu'il se mit entre nous et que vous ne l'aviez pas vu une seule fois pendant mon absence.  
— Elle leva les yeux vers celui qui parlait et dit sur un ton de léger reproche :  
— Quentin, n'auriez-vous pas dû vous souvenir de cela tout à l'heure quand la venimeuse Rosalie m'accusait ?  
— Me souvenir de quoi ?  
— De ce que vous venez de rappeler vous-même, que je n'avais pas vu l'homme... l'homme que j'aimais, tout le temps de votre absence. Vous saviez que j'avais vu l'odieux Sparling... parce que je vous l'avais écrit... Avez-vous vraiment cru, même pendant une seconde, que je vous avais menti ?  
— La main de Quentin lâcha le bras d'Honoré. Il s'éloigna d'elle, la tête baissée, honteux et confus.  
— Mme Kenvon m'avait dit que vous étiez allée de votre plein gré chez lui. Ce n'était que la confirmation de ce que m'avait dit Rosalie. Je suis